

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.  
Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Suppression de poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

Le Maire expose au conseil municipal que, **Madame Catherine BOYER**, a bénéficié d'une proposition d'avancement de grade à celui d'adjoint technique territorial principal de première classe à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ayant établi le tableau de proposition d'avancement de grade, qui a été validé par le Monsieur le maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- De présenter le tableau des emplois mis à jour en annexe.

Adopté à l'unanimité,  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,  
Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.  
Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Suppression de poste d'adjoint technique territorial.**

Le Maire expose au conseil municipal que, **Madame Isabelle DELARBRE**, a bénéficié d'une proposition d'avancement de grade à celui d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, ayant établi le tableau de proposition d'avancement de grade, qui a été validé par le Monsieur le maire

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- De supprimer un poste d'adjoint technique territorial à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- De présenter le tableau des emplois mis à jour en annexe.

Adopté à l'unanimité,  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,  
Maire.



## Commune de Mazayes

### Tableau des Emplois au 1<sup>er</sup> juillet 2022

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 1 <sup>re</sup> classe	C	1	1 poste à 35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	C	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1 poste à 30 h
	C	1	1 poste à 12 h *
Adjoint Technique	C	1	1 poste à 35 h
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 23 h *
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	*1 même agent sur 2 postes (ATSEM à 23h et Adjoint Technique sur 12 h)





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet**: Redevance occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications Orange.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L. 47 ;

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications ;

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire ;

Vu la proposition de Monsieur le Maire de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications Orange en l'espèce) de 2018 à 2022 comme suit :

**RODP ORANGE – COMMUNE DE MAZAYE**

**Les tarifs de base 2006 sont les suivants :**

**40 € le km d'artères aériennes**

**30 € le km d'artères souterraines**

**20 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol**

**le coefficient d'actualisation pour la redevance 2018 est de 1,30942**

**le coefficient d'actualisation pour la redevance 2019 est de 1.35756**

**le coefficient d'actualisation pour la redevance 2020 est de 1.38853**

**le coefficient d'actualisation pour la redevance 2021 est de 1.37632**

**le coefficient d'actualisation pour la redevance 2022 est de 1.42136**

**Patrimoine total au 31/12/2017 pour la RODP 2018**

Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Mazaye	3,293	7,253	0,090	0,00	0,00	4,00	0,21	0,00
<b>Total</b>	<b>3,293</b>	<b>7,343</b>		<b>4,00</b>			<b>0,21</b>	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	<b>3,293</b>	<b>40,000</b>	<b>52,38</b>	172,49 €
Artères en sous-sol	<b>7,343</b>	<b>30,000</b>	<b>39,28</b>	288,43 €
Emprise au sol	<b>4,000</b>	<b>20,000</b>	<b>26,19</b>	104,76 €
Autoroutier	<b>0,210</b>		<b>392,82</b>	82,49 €
Total				648,17 €

Indice 2018 1,30942**TOTAL REDEVANCE 2018****648,17 €****Patrimoine total au 31/12/2018 pour la RODP 2019**

Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Mazaye	3,293	7,253	0,090	0,00	0,00	4,00	0,21	0,00
<b>Total</b>	<b>3,293</b>	<b>7,343</b>		<b>4,00</b>			<b>0,21</b>	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	<b>3,293</b>	<b>40,000</b>	<b>54,30</b>	178,81 €
Artères en sous-sol	<b>7,343</b>	<b>30,000</b>	<b>40,73</b>	299,08 €
Emprise au sol	<b>4,000</b>	<b>20,000</b>	<b>27,15</b>	108,60 €
Autoroutier	<b>0,210</b>		<b>407,27</b>	85,53 €
Total				672,02 €

Indice 2019 1,35756**TOTAL REDEVANCE 2019****672,02 €****Patrimoine total au 31/12/2019 pour la RODP 2020**

Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Mazaye	3,293	7,253	0,090	0,00	0,00	4,00	0,21	0,00
<b>Total</b>	<b>3,293</b>	<b>7,343</b>		<b>4,00</b>			<b>0,21</b>	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	3,293	40,000	55,54	182,89 €
Artères en sous-sol	7,343	30,000	41,66	305,91 €
Emprise au sol	4,000	20,000	27,77	111,08 €
Autoroutier	0,210		416,56	87,48 €
				687,36 €

Indice2020 1,38853**TOTAL REDEVANCE 2020****687,36 €**

Patrimoine total au 31/12/2020 pour la RODP 2021								
Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Mazaye	3,293	7,253	0,090	0,00	0,00	4,00	0,21	0,00
<b>Total</b>	3,293	7,343		4,00			0,21	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	3,293	40,000	55,05	181,28 €
Artères en sous-sol	7,343	30,000	41,29	303,19 €
Emprise au sol	4,000	20,000	27,53	110,12 €
Autoroutier	0,210		412,90	86,71 €
			Total	681,30 €

Indice2021 1,37632**TOTAL REDEVANCE 2021****681,30 €**

Patrimoine total au 31/12/2021 pour la RODP 2022								
Gestionnaire	Artères aériennes (km)	Artère en sous-sol (km)		Emprise au sol (m <sup>2</sup> )			Domaine autoroutier (km)	
		Conduite multiple	Câble enterré	Borne	Cabine	Armoire	Conduite Multiple	Câble enterré
Mairie de Mazaye	2,643	10,061	0,090	0,00	0,00	4,00	0,21	0,00
<b>Total</b>	2,643	10,151		4,00			0,21	

Type d'implantation	Patrimoine	Montant de base 2006	Montant Actualisé	
Artères aériennes	2,643	40,000	56,85	150,25 €
Artères en sous-sol	10,151	30,000	42,64	432,84 €
Emprise au sol	4,000	20,000	28,43	113,72 €
Autoroutier	0,210		426,41	89,55 €
				786,36 €

Indice 2022 1,42136**TOTAL REDEVANCE 2022****786,36 €**

Un titre de recette par année correspondant au produit de la redevance sera adressé à France Télécom.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par le patrimoine France Télécom ;
- Décide d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323 ;
- Charge Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recette.

Adopté à l'unanimité,  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,  
En Mairie, les, jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,  
Maire.

A blue circular stamp from the Mairie de Mazamet is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MAZAMET' and a central emblem. The signature is written over the stamp and extends to the right.



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Révision des prix marché COUDERT.**

Le maire présente au Conseil Municipal les conséquences de la situation actuelle sur le prix des matériaux dans le cadre de l'exécution du marché avec l'entreprise COUDERT de Vernines pour la création du réseau d'assainissement collectif sur les bourgs du Petit et Grand Chambois.

Cette hausse des matières premières impacte sérieusement les prix du marché signé en mai 2018.

Aussi, outre la révision des prix du marché telle que prévue au chapitre n°3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), « Prix – Variation des prix », il conviendrait compte tenu du fait que l'acheteur et le candidat sont exposé à des aléas majeurs du fait de l'évolution non prévisible des conditions économiques pendant l'exécution du contrat, (PVC +30%, matériaux de carrière +10%,...) d'acter d'une hausse supplémentaire permettant d'atténuer cette augmentation sans que le total de la hausse acceptée comprenant le montant de la révision et l'augmentation du marché de 3% ne dépasse 15% .

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de valider une hausse de 3% des prix du marché de la tranche n°3 après prise en compte de la révision des prix comme prévu au chapitre n°3 du CCAP.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

CONSIDERANT les informations présentées ci-dessus, compte tenu de l'évolution non prévisible des prix suite à la situation économique ;

- Accepte une augmentation des prix après application du § 3 du CCAP de 3% pour l'exécution de la tranche n°3 des travaux du réseau d'assainissement sans que le total de la hausse acceptée comprenant le montant de la révision et l'augmentation du marché de 3% ne dépasse 15% ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toute mesure modificative liée à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,

Maire.



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Modification de tracé du réseau d'assainissement.**

Le maire présente au Conseil Municipal les faits qui conduisent à prévoir une modification du tracé du réseau de l'assainissement collectif sur la tranche n°3 et plus particulièrement pour la partie située sur le Grand Chambois.

Suite aux refus et aux exigences de certains propriétaires, le tracé devra emprunter les parcelles ZD n°59 et ZI n°62.

Cette modification entraine des travaux de sur-longueur, de profondeur, de terrassement et pose de regards supplémentaires pour un montant estimé à 25 000,00 € HT.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Valide le nouveau tracé tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- Accepte la plus-value prévisionnelle de 25 000,00 € HT ; ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et prendre toute mesure modificative liée à cette décision.

Adopté à l'unanimité

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,

Maire.



**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE  
CANTON D'ORCINES  
COMMUNE DE MAZAYES**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Désignation d'un correspondant Incendie et secours.**

Le maire expose au Conseil Municipal, les dispositions de la circulaire préfectorale du 05 août 2022 relative à la désignation et aux missions du « correspondant incendie et secours » qui doit être désigné dans toutes les communes, conformément à l'article 13 de la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile.

Après avoir exposé les missions du correspondant incendie et secours, et après avoir entendu les membres du Conseil municipal :

Monsieur le Maire désigne **Monsieur Michel RODRIGUEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint**, correspondant incendie et secours.

Un arrêté donnant délégation de cette fonction à Monsieur Michel RODRIGUEZ sera établi.

Adopté à l'unanimité  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
En Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Patrick DURAND,  
Maire.





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.  
Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet: Modification coupure éclairage public.**

Le maire propose au Conseil Municipal de modifier les horaires de coupure de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Cette volonté de réduire la période d'éclairage nocturne est déterminée par la situation actuelle liée à la crise de l'énergie. La maîtrise de la consommation électrique relative à l'éclairage public est un enjeu important pour les finances de la commune.

L'autre aspect important est celui relatif aux impacts négatifs de la pollution lumineuse sur la biodiversité avec la protection des insectes, batraciens et de manière générale sur toute la faune sauvage.

Cette réduction de l'éclairage nocturne permettra de limiter la pollution lumineuse.

Il rappelle que la coupure actuelle de l'éclairage est réalisée de 23h00 à 5h00.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait de réaliser des économies importantes sur la consommation d'énergie, la durée de vie des matériels et la maintenance, et participerait à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse ;

- Décide que la coupure de l'éclairage public sera effective et permanente de 22h00 à 06h00 tous les jours de la semaine et sur l'ensemble du territoire de la commune,
- Décide que cette application sera demandée aux services du TE63-SIEG à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 ;
- Charge Monsieur le Maire d'émettre l'arrêté nécessaire et de transmettre celui-ci à Monsieur le Préfet et aux services concernés.

Adopté à l'unanimité  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,  
En Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Patrick DURAND,  
Maire.





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le seize septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAZAYES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Patrick DURAND.

Date de convocation : 30 août 2022.

**Présents** : Jean-Claude BREVET, Elisabeth COLINEAU, Marie-José COQUEL, Nathalie DESBIENDRAS, Patrick DURAND, Pierre DURLET, Nathalie GALLET, Clara GAUNTLEY, Corinne HEBRARD, Florence LEMEUNIER, Michel RODRIGUEZ, Jean Pascal VARAGNAT, Éric VAYSSIE.

**Absents ayant donné pouvoir** :

Nicolas BOUCHET a donné pouvoir à Nathalie DESBIENDRAS.

Aurélien FLAGEUL a donné pouvoir à Clara GAUNTLEY.

Marie-José COQUEL été élue secrétaire.

**Objet : Offre du Conseil départemental pour mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).**

Le maire présente au Conseil Municipal le courrier reçu de Monsieur le Président du Conseil départemental, proposant aux communes d'adhérer à une offre permettant par le biais de la création d'un nouveau poste de Délégué à la protection des données au sein du Conseil départemental, de satisfaire aux obligations du Règlement Général de Protection des Données.

Monsieur le Maire présente également le courrier reçu à sa demande du Conseil départemental précisant le montant de l'adhésion et les missions du Délégué RGPD.

Vu, la présentation du dossier faite par Monsieur le Maire ;

Vu, la sécurité informatique déjà mise en place par l'intermédiaire des logiciels spécifiques utilisés par la commune ;

Vu, le montant annuel de 580,00 € HT demandé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- Décide de ne pas adhérer dans l'immédiat à l'offre RGPD proposée par le Conseil départemental.

Adopté à l'unanimité

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Patrick DURAND,

Maire.



